



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
2 juillet 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Trente-sixième session extraordinaire

Genève, 19 septembre 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Organisation des travaux de la seizième session de la Conférence :
 - a) Sélection, par tirage au sort, du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la seizième session de la Conférence ;
 - b) Questions d'organisation en suspens.
3. Préparatifs de fond de la seizième session de la Conférence :
 - Rapport du Comité préparatoire.
4. Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session du Conseil du commerce et du développement.
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Préparatifs du réexamen des listes d'États qui figurent dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, dans le cadre de la seizième session de la Conférence ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement.



II. Annotations

Introduction

1. La trente-sixième session extraordinaire du Conseil est convoquée dans le but de faire avancer, sur les questions d'organisation et de fond, les préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire le 5 février 2025, à la séance plénière de clôture de sa soixante-dix-septième réunion exécutive.

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

2. L'ordre du jour provisoire de la session est reproduit à la section I ci-dessus.

Documentation

TD/B(S-XXXVI)/1 Ordre du jour provisoire annoté

Point 2

Organisation des travaux de la seizième session de la Conférence

a) **Sélection, par tirage au sort, du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la seizième session de la Conférence**

3. Comme il est d'usage, le Conseil sélectionnera le pays à partir duquel sera établi l'ordre alphabétique des sièges des délégations à la seizième session. Le nom du pays sera déterminé par tirage au sort.

b) **Questions d'organisation en suspens**

4. L'attention du Conseil sera appelée sur toute question d'organisation en suspens.

Point 3

Préparatifs de fond de la seizième session de la Conférence

Rapport du Comité préparatoire

5. À sa soixante et onzième session, le Conseil a créé un comité préparatoire de la seizième session de la Conférence, à composition non limitée, présidé par son Président.

6. Le Conseil devrait prendre connaissance du rapport du Président du Comité préparatoire et transmettre à la Conférence le texte de négociation établi préalablement à sa seizième session.

Documentation

TD(XVI)/PC/1/Rev.1 Texte de négociation établi préalablement à la seizième session de la Conférence. Version révisée¹

¹ La version révisée du texte de négociation sera distribuée en anglais seulement à la trente-sixième session extraordinaire du Conseil, puis, après la conclusion de la session, soumise pour traduction dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Point 4**Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session du Conseil du commerce et du développement**

7. Le Conseil sera invité à examiner et à approuver le projet d'ordre du jour provisoire de sa soixante-douzième session.

Documentation à établir au cours de la session

Point 5**Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :****a) Préparatifs du réexamen des listes d'États qui figurent dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, dans le cadre de la seizième session de la Conférence**

8. Le Conseil sera informé de toute modification du nombre des États membres de la CNUCED, qui est de 195 au moment de l'établissement du présent document.

b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

9. Le secrétariat de la CNUCED n'a été saisi d'aucune demande d'inscription sur la liste visée à l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil. La liste des organisations intergouvernementales autorisées à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/14.

c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

10. Le secrétariat de la CNUCED a reçu trois demandes d'inscription sur la liste visée à l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil. La liste des organisations non gouvernementales autorisées à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/NGO/LIST/31.

Documentation

TD/B(S-XXXVI)/R.1	Demande de la Datasphere Initiative Foundation
TD/B(S-XXXVI)/R.2	Demande de la Mediterranean Youth Foundation for Development
TD/B(S-XXXVI)/R.3	Demande de l'Islamic Chamber of Commerce and Development

Point 6**Questions diverses****Point 7****Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement**

11. Le Conseil souhaitera peut-être autoriser son Président à établir la version finale du rapport de sa trente-sixième session extraordinaire.